Frasne
...plein la vie !

Concours des Maisons fleuries

FRASNE 2023

Comme chaque année, la municipalité de FRASNE organise un concours sur le thème : « maisons fleuries ». Il est gratuit et ouvert à tous les habitants. Ce concours a pour but d'embellir notre commune par la décoration des jardins, bordures, fenêtres et balcons des maisons individuelles et de récompenser les plus belles réalisations.

Article 1 : Inscriptions

Ce concours gratuit est ouvert à tous les habitants. Toute personne souhaitant y participer doit s'inscrire en mairie à l'aide du bulletin d'inscription détachable, ci-joint.
La date limite d'inscription est fixée au vendredi 24 juillet 2023.

Article 2 : Catégories

3 catégories sont ouvertes à l'inscription :

- Catégorie « jardins » (très visibles de la rue)
- Catégorie « bordure et haies »
- Catégorie « balcons, terrasses et fenêtres »

Article 3 : Le jury

Le jury est composé de membres du conseil municipal et de jeunes du CMEJ qui ne peuvent pas participer au concours. Un passage du jury s'effectuera entre fin juillet et début août ; toutefois cette année, il est demandé aux participants de nous adresser leurs meilleures photos.

Le jury sillonnera l'ensemble de la commune et ne passera qu'une seule fois sans pénétrer dans les propriétés. Tous les fleurissements doivent donc être visibles de la rue.

Je souhaite participer au concours « Maisons fleuries 2023 » et j'ai pris connaissance du règlement.

Nom……..Prénom…….

Adresse……

Téléphone……E-mail……..

Catégorie choisie…….....

Bulletin à retourner à la mairie de FRASNE avant le 24 juillet 2023

Article 4 – Critères de jugement

Le jury établira un classement en s'appuyant sur les critères suivants :

- Vue d'ensemble – visibilité pour les habitants, les piétons, les cyclistes, les automobilistes…
- Qualité du fleurissement – aspect esthétique, harmonie des formes et des couleurs ;
- Quantité du fleurissement – aspect technique, nombre de végétaux par rapport à la taille du jardin ou des façades ;
- Propreté, entretien, écologie – arrosage économique par réserve d'eau ;
- Recherche faite en matière d'associations végétales.

Article 5 – Attribution de prix

Le nombre de prix sera adapté en fonction du nombre de participants dans chacune des trois catégories. La remise des prix aura lieu lors d'une réunion publique.

Article 6 – Droit à l'image

La participation au concours vaut acceptation pour chaque candidat de l'autorisation de diffuser la photo de sa réalisation pour les besoins de communication de la commune sur son site internet ou dans Frasne-infos.

Les photos devront être en mode paysage, les mini-vidéos sont acceptées. Celles-ci seront à envoyer aux mails ci-dessous : fabien.vuillaume@frasne.fr ou andre.chretien@frasne.fr. S'il y a trop de photos, les déposer en mairie sur une clé USB qui vous sera rendue dans les plus brefs délais.